

MESURES DE PRÉCAUTION, MESURES BARRIÈRES ET RÈGLES D'HYGIÈNE

(en jaune les évolutions par rapport au dernier protocole)

Nous avons travaillé en équipe pour préparer l'accueil de vos enfants en assurant leur sécurité sanitaire et celles des professionnels. Vous trouverez ci-dessous les précautions que nous mettons en place pour faire respecter le protocole sanitaire gouvernemental relatif aux accueils de loisirs périscolaires.

◆ MESURES DE PRÉCAUTION

✓ À mettre en œuvre pour les familles :

Si :

- votre enfant ou un membre de votre foyer a de la fièvre (38,0°C ou plus) ou des symptômes évoquant la Covid-19 ;
- votre enfant ou un membre de votre foyer est testé positif au SARSCov2 ;
- votre enfant est identifié comme contact à risque ;

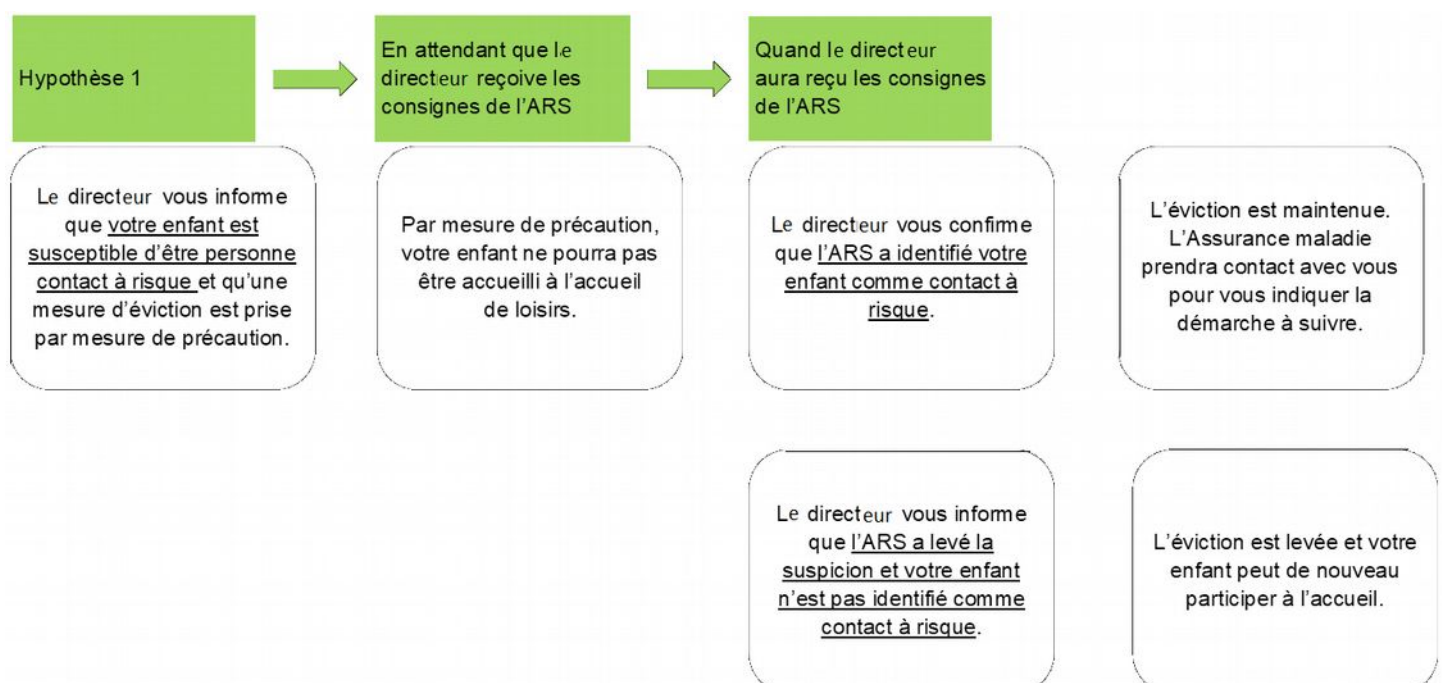
Votre enfant ne doit pas prendre part à l'accueil et ne pourra y être accueilli.

Une attestation sur l'honneur ou un justificatif médical pourra vous être demandé pour justifier la présence ou l'absence de votre enfant. Il est **vital** de nous déclarer la survenue d'un cas confirmé au sein de votre foyer en nous précisant bien si c'est votre enfant qui est concerné.

✓ Que nous mettons en œuvre au sein de l'accueil de loisirs de l'Arantelle :

En cas d'apparition de symptômes chez un enfant dans le cadre de l'accueil de loisirs, l'enfant sera isolé dans l'attente de l'arrivée de ses parents.

Lors de la survenue d'un cas confirmé (enfant ou personnel) au sein de l'accueil de loisirs, l directeur, en lien avec l'ARS, établit une première liste des **potentiels** contacts à risque identifiés (enfants et personnels) et de leurs coordonnées. Il vous contactera dans tous les cas :



Nous soumettons nos personnels aux mêmes mesures que les familles.

MESURES BARRIÈRES ET RÈGLES D'HYGIÈNE

MESURES BARRIÈRES ET RÈGLES D'HYGIÈNE DE L'ACCUEIL DE LOISIRS ADOS en date du 05/01/2021

Nous avons travaillé en équipe pour préparer l'accueil des en assurant leur sécurité sanitaire et celles des professionnels. Vous trouverez ci-dessous les précautions que nous allons mettre en place. Si vous avez des remarques ou des recommandations particulières à nous donner, nous sommes à votre écoute.

• GESTES BARRIÈRES A ADOPTER

→ Une affiche des gestes barrières à adopter sera affichée

| ◆ RÔLES DES JEUNES | ◆ RÔLES DES ANIMATEURS |
|--|---|
| Se laver très régulièrement les mains et / ou utiliser la solution hydroalcoolique | → montrer l'exemple → demander aux jeunes de se laver les mains avant / après chaque activités et à chaque fois qu'ils toussent dans leur main, se mouchent... → mettre à disposition des flacons de gel hydroalcoolique → veiller à l'approvisionnement du savon et essuie-mains et gel |
| Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir | → montrer l'exemple → demander aux jeunes de tousser dans leur coude, → nettoyer la surface qui a été exposée aux gouttelettes si besoin |
| Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter | → montrer l'exemple → mettre à disposition des boites de mouchoirs en papier et poubelle dans chaque espace → veiller a ce que les jeunes jettent bien leur mouchoir à la poubelle après chaque utilisation et se lavent les mains |
| Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades | → montrer l'exemple → demander aux jeunes de dire bonjour et au revoir de loin → ne pas utiliser certaines techniques d'animation (rondes, jeux de contact...) |
| Porter un masque dans les lieux clos et dans les espaces extérieurs sauf quand cela est incompatible avec l'activité menée. (prise de repas, pratique sportive...). * cf protocole du 16/11/2020 ci-dessous | → montrer l'exemple → veiller à ce que le jeune porte son masque quand nécessaire et n'y touche pas. |

*** Cf protocole sanitaire relatif aux accueils de mineurs du 17/12/2020 :**

«Le port du masque est obligatoire pour les encadrants et les mineurs sauf lorsqu'il est incompatible avec l'activité menée (prise de repas, pratiques sportives, ...). Dans ces situations, une attention particulière est apportée à la limitation du brassage et/ou au respect de la distanciation.

◆ LA DISTANCE SOCIALE PRÉCONISÉE

- Dans les espaces clos, on maintient la plus grande distance possible.
- Dans les espaces extérieurs, la distanciation physique n'est pas obligatoire entre mineurs d'un même groupe

Cf protocole sanitaire relatif aux accueils de mineurs du 17/12/2020 :

«Le principe à appliquer est la distanciation physique d'au moins un mètre lorsqu'elle est matériellement possible, dans les espaces clos, entre les encadrants et les mineurs ainsi qu'entre les mineurs quand ils sont côte à côte ou face à face. Elle ne s'applique pas dans les espaces extérieurs entre mineurs d'un même groupe, y compris pour les activités physiques et sportives.

- pour les déplacements en minibus : le port du masque est obligatoire.
- pour s'hydrater : demander à chaque jeune d'apporter sa propre gourde ou bouteille.
- pour l'accueil des parents : le port du masque est obligatoire et inciter les jeunes et parents à appliquer la distanciation

◆ RÈGLE D'HYGIÈNE

Rôles des animateurs :

Nous procéderons à l'entretien des locaux entre chaque utilisation.

- aérer les différents espaces au minimum 1/4 toutes les 2h.
- nettoyer à l'aide de lingettes désinfectantes les surfaces collectives qui sont beaucoup utilisées (poignées de porte, chasses-d'eau, cuvettes des toilettes, robinets...) quotidiennement.
- désinfecter les tables avant et après chaque activité et/ou repas
- isoler certains objets (livres, jeux de société...) 24h avant utilisation. (une boîte de quarantaine sera mis en place)
- désinfecter les objets partagés (outils, jeux, ballons...)
- utiliser des essuie-mains à usage unique
- un nettoyage, une désinfection ou une mise en quarantaine des mini-bus utilisés est effectuée après utilisation.